

Démarrer une nouvelle activité

Par leroy 2009, le 13/10/2009 à 14:23

Bonjour,

je suis co-gérante dans une earl agricole et viticole.

Je pense à démarrer une nouvelle activité, qui n'a rien à voir avec la premiére, et ceci dans la même entreprise. Je m'explique :

je souhaiterai me lancer dans la pâtisserie faite maison pour vendre à des particuliers Ai-je le droit de faire ce-ci ?

merci de me répondre

Par reno_8, le 14/10/2009 à 22:21

bonsoir,

je ne pense pas car la pâtisserie n'est pas une activité agricole

à moins que vous voulez vendre occasionnelement des patisseries avec vos produits tirés de votre agriculture

sinon, vous devez créer une SARL, société commerciale et non une EARL

De plus vous devriez sinon changer les statuts de votre EARL en ajoutant à l'objet sociale cette nouvelle activité

Un conseil, créer une nouvelle entreprise, cela sera moins compliqué Demander conseil à votre expert comptable